

2ème Conseil d'école du 29 Janvier 2016.

Etaient présents les maîtresses, Mme la Directrice, Mme HELIER enseignante spécialisée, les représentants des parents de l' API, de la FCPE et de la PEEP, Mr LAUNAY représentant la Mairie et le DDEN Mr LESBATS .

1) Rentrée scolaire 2016 : point sur les prévisions et mesures de carte scolaire envisageables, organisation de la rentrée des petites sections Septembre 2016

Les prévisions pour la rentrée 2016-2017 : 222 élèves répartis comme suit 78 Petites Sections (PS), 72 Moyennes Sections (MS) et 72 Grandes Sections (GS) Ce constat a été adressé à la Direction académique les résultats vont être connus fin Janvier avec un ajustement en Mai 2016. A priori au vu des ces chiffres il va y avoir au minimum une fermeture de classe soit une structure d' école à 8 classes avec environ 27 enfants par classe.

Il est important pour nous parents de rester vigilants pour éviter la fermeture de deux classes qui monterait les classes à 31 enfants par classe.

Organisation prévue en Septembre 2016 ?

Les rendez-vous avec la Directrice vont débiter dès le 04/04/2016 les lundis et mardis pour les futures PS. Comme à la rentrée 2015-2016, pour la rentrée 2016-2017 la Directrice espère pouvoir reconduire le système de rentrée échelonnée sur trois jours pour les PS même si elle doit être adaptée aux consignes strictes de Vigipirate notamment avec la présence des parents des PS.

2) Organisation des entrées et sorties sur l' école au regard des mesures de sécurité « Alerte Attentat » : informations.

Suite à la décision municipale de fermer les écoles aux personnes étrangères au service et en particulier les parents, l' école a mis en place un système d' accueil qui consiste pour trois enseignantes au moins dont la directrice à accueillir tous les enfants à la porte principale. Les PS sont dirigées vers le préau et les MS et GS vers la cour et en cas de mauvais temps directement dans les classes. Depuis le 04 Janvier 2016 les horaires de sortie ont été assouplis et échelonnés dès 11h20 et 16h20 pour les PS et toutes les 5 minutes pour les niveaux suivants. Les enfants sont raccompagnés classe par classe par leur enseignante à la porte principale. Cela créé moins d' attroupements devant l' école.

Selon l' équipe enseignante le ressenti est plutôt bon par rapport à cette nouvelle organisation des entrées et sorties. En particulier les enfants se mettent plus vite au travail et se sont rapidement adaptés.

La PEEP a demandé ou en était la réalisation des audits de sûreté qui doivent être faits par la Police Nationale dans toutes les écoles de Saint-Maur suite aux attentats du 13 novembre 2015. Le représentant de la Mairie de même que le DDEN et les enseignants n' étaient pas au courant.

Mr LAUNAY dit qu' il va se renseigner.

3) Projet d' école : entrée dans l'ère du numérique, présentation.

Pour favoriser la coopération et la communication avec les familles l' équipe pédagogique a décidé de créer un site internet pour la maternelle. Ce site ouvert depuis le 04 Janvier 2016 doit permettre aux parents de garder un lien avec l' école et d' avoir accès aux informations relatives à l'école. Une demande d' autorisation de faire figurer les photographies et les productions des enfants a été envoyée à chaque famille. Il n' y a eu que 15 refus. Le site est un site global et non par classe et accessible librement. Tout ce qui concerne les informations personnelles des enfants sera protégé par un mot de passe. Ce mot de passe sera valable pour l' année scolaire. L' hébergeur du site internet est Websco. Le coût du site pour l' année est de 49,90 euros pris en charge par l' école. Pour mémoire l' adresse du site est : <http://www.maternellelapie.websco.fr/>

4) Suivi des travaux et des demandes adressées à la Mairie :

- Rentrée 2016 : organisation des Nouvelles Activités Périscolaires/ Quelles activités ? Dans quels espaces ?

Selon Mr LAUNAY ces NAP ne sont pas encore déterminées, elles seront le fruit des réunions qui devraient avoir lieu après la consultation sur la nouvelle organisation de la semaine et qui regrouperont les Associations de Parents d' Elèves (APE), les représentants de la Mairie et les enseignants. Le calendrier de ces réunions a déjà été prévu avec les APE à raison d' une réunion toutes les trois semaines. Mr LESBATS (DDEN) demande à pouvoir être présent lors de ces réunions.

- Rentrée 2016 : maintien de la natation scolaire ? De l' initiation à l' anglais ?

Mr LAUNAY précise que les activités sportives vont être maintenues mais leur volume horaire diminué. Aucune réponse pour l' anglais. Selon Mr LAUNAY le passage au mercredi matin travaillé va entraîner une diminution du nombre de rotations de cars possibles l' après-midi et de fait moins de sport école. Or, sur la maternelle la natation a lieu le matin. **Pas de réponse**

précise de la Mairie.

- Reprise du centre équestre de Marolles : demande d'information sur l'appel d'offre et les repreneurs éventuels, maintien des activités pour les écoles rentrée 2016 ?

Pour le moment il y a deux fois deux jours par classe de GS à Marolles pour aller faire du poney au centre équestre. Selon Mr LAUNAY le contrat d'affermage qui sera passé avec le repreneur du centre équestre par le biais d'une délégation de service public comportera comme clause que les scolaires devront être acceptés. Selon Mr LAUNAY rien n'a encore été signé.

La PEEP demande si la Mairie peut dire pourquoi les séances prévues pour le mois de Juin 2016 ont été annulées. Aucune réponse apportée par Mr LAUNAY.

- Présence des ATSEM le mercredi matin à la rentrée 2016-2017 : demande d'information.

La PEEP fait remarquer qu'une ATSEM a été retirée au dernier moment le jour d'un départ pour Marolles justement pour être envoyée sur une autre école. Du coup le taux d'encadrement pour cette activité a été fortement dégradé entraînant un risque pour les enfants. Une enquête est en cours en interne pour comprendre pourquoi cette ATSEM a été retirée par sa coordinatrice.

Les enseignantes évoquent le problème du trop peu d'ATSEM le samedi matin une sur deux conformément à ce qu'a décidé la Mairie.

Mr LAUNAY donne un taux de 1 ATSEM pour 40 enfants. L'année prochaine avec la fermeture d'une classe la Directrice demande à ce que les ATSEM restent au nombre de 6.

L'équipe éducative s'interroge sur la présence des ATSEM sur le temps du midi si elles sont présentes le mercredi car leur volume horaire hebdomadaire sera trop important. Se pose la question du nécessaire recrutement d'animateurs pour le temps du midi si les ATSEM ne sont plus chargées de cette mission. Le représentant de la Mairie ne peut apporter aucune réponse.

La multiplicité des missions auxquelles sont astreintes les ATSEM risque d'entraîner de nombreux arrêts maladie (ménage, encadrement des enfants avec les enseignantes, cantine...)

Mme HELIER (enseignante spécialisée) demande où est mise la priorité sur le scolaire ou non ?

- Structure de jeux de cour : demande d'informations sur la pose de la nouvelle structure.

Pour rappel une des structures de jeux de la grande cour avait été enlevée pendant les vacances de la Toussaint suite à l'affaissement du tapis souple sur lequel elle reposait. Suite à une commande une nouvelle structure devait être posée pendant les vacances de Noël (cf CR 1^{er} conseil d'école du 6 Novembre 2015). Aucun travaux n'ayant eu lieu la Directrice s'interroge sur les raisons du retard dans la livraison du jeu. Selon Mr LAUNAY les normes relatives aux jeux de cour ont évolué au 1^{er} Janvier 2016. Désormais, l'entretien des jeux de cour des écoles dépendra du service des espaces verts de la Mairie comme les jeux des parcs. Un appel d'offre a été lancé en fin d'année 2015 pour la structure de jeux. La pose devrait avoir lieu pendant les vacances de Février. Affaire à suivre.

5) Fête de l'école : maintien ? Dans quelles conditions ?

Pour la Directrice en l'état actuel du plan Vigipirate et de l'état d'urgence il est difficile de se projeter sur le maintien de la fête de l'école. Sujet à aborder de nouveau d'ici un ou deux mois.

6) Suggestions PEEP : moyens mis à disposition de l'école pour soigner les blessures et plaies légères ?

- Depuis Septembre 2015 une liste a été fournie par la municipalité pour les petits bobos. Les écoles disposent ainsi de compresses, de poches de glace, de gants plastiques, d'un thermomètre frontal et d'embouts, de savon de Marseille liquide et de sérum physiologique.

7) Consultation sur l'organisation du temps scolaire (OTS) pour la rentrée 2016 : Avis

La Directrice rappelle la procédure pour réunir un conseil extraordinaire : proposition soit d'une collectivité territoriale soit d'un ou plusieurs membres du conseil d'école. Présentation : aucune décision d'OTS n'est prise sur Saint Maur, rien n'est validé pour le moment. Sur le plan réglementaire : une telle décision relève de Madame Mouquet-Burtin Directrice Académique, qui rendra sa décision en consultant le CDEN. Madame la Directrice rappelle qu'une consultation n'est pas un vote (seul le règlement intérieur est voté), il n'y a pas de processus électoral donc pas de procuration possible.

Question posée : « **Etes-vous favorable à cette nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2016 ?** »

Vous trouverez en pièces jointes le planning proposé par la Mairie et sur lequel nous nous sommes prononcés.

Les APE ont lu une motion commune par laquelle elles exposent les arguments qui leur font refuser l'OTS telle que présentée par la Mairie car la consultation présentée aux parents en décembre 2015 portait sur le passage ou pas au mercredi et non sur les horaires de fin de cours.

Le DDEN formule sa désapprobation quant à la proposition d'OTS tant sur la forme que sur le fond. Il s'interroge sur la prise en compte de l'intérêt de l'enfant.

Résultat de la consultation :

10 enseignants sur 10 ne se prononcent pas

8 délégués de parents sur 8 sont défavorables

1 DDEN défavorable

1 Représentant de la Mairie ne se prononce pas

La date du prochain conseil d' école n' a pas été encore fixée.

Responsable PEEP à La Pie : MARY Mélanie
peep.maternellelapie@gmail.com

Site internet : 1274.peep.aso.fr

